

# SNCS-HEBD0 06 n°8

27 février 2006

## ***loi sur la recherche le gouvernement passe en force manifestations le mardi 28 février***

*A Paris à 14 heures  
du musée d'Orsay à l'Assemblée nationale*

**Malgré une mobilisation sans précédent de la communauté scientifique, malgré un ensemble cohérent de propositions faites à Grenoble à l'automne 2004, malgré l'avis mitigé du Conseil économique et social, malgré l'opposition du Cneser, le gouvernement impose sa loi sur la recherche. A partir du mardi 28 février, les députés examineront la loi pour la recherche. Celle-ci n'a été modifiée qu'à la marge par les sénateurs. Vu la composition de l'Assemblée nationale, il ne faut pas s'attendre à des changements majeurs de la part des députés. Néanmoins, il faut manifester pour rappeler notre opposition à cette loi. Nous rejetons la programmation des moyens prévue jusqu'en 2010 qui ne compense même pas l'érosion monétaire. Nous rejetons l'Agence nationale de la recherche (ANR) qui est une agence de pilotage des organismes de recherche et des universités. Nous rejetons l'Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aeres) qui fusille le Comité national de la recherche scientifique. Nous rejetons un système universitaire à deux vitesses avec la mise en place de quelques Campus de recherche qui draineront tous les moyens. Par dessus tout nous rejetons un système qui généralise la précarité des jeunes scientifiques. Tels sont les raisons de manifester ce mardi 28 février. Nous avons perdu la bataille engagée début 2004 mais nous devons imposer un autre projet pour la recherche. Si nous nous mobilisons, l'avenir nous donnera raison.**

*Par Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS-FSU*

**S**elon les documents officiels fournis aux députés pour la loi organique de la loi de finance (Lof) 2006, il y a dans les EPST 44 700 titulaires et 11 900 non titulaires en ETPT (équivalent temps plein travaillé) soit plus de 25%. Ce ratio est bien entendu plus important en terme de personnes puis qu'il faut plusieurs individus pour un équivalent temps plein. Ce calcul ne tient pas compte des 12 000 allocataires de recherche et assimilés gérés par le ministère. Actuellement plus d'un tiers des personnels de la recherche ont un statut précaire.

Et cette situation va empirer dans les prochaines années. Dès 2006, et bien que le ministère le conteste, les crédits distribués par l'ANR vont entraîner le recrutement d'environ 3 000 CDD soit environ 2 CDD par projet. Vu l'accroissement des crédits envisagé pour l'ANR, ce chiffre devrait doubler en 2007. Les chercheurs sur CDD vont devenir majoritaires dans les laboratoires.

On retrouve un vieux rêve de certains sur le déroulement de la carrière scientifique ; « le chercheur jetable après usage ». Après leur thèse, les jeunes enchaînent CDD sur CDD jusqu'à l'approche de la quarantaine, âge auquel les plus chanceux peuvent espérer un poste statutaire de titulaire.

En fait, pour couvrir les besoins énormes d'emplois scientifiques, on développe la précarité. C'est une situation générale que le gouvernement veut amplifier avec le CPE (contrat première embauche). Par ailleurs, on repousse aux calendes grecques la question des revalorisations de carrière. Le Ministre délégué à la recherche se moque du monde lorsqu'il répète que la loi améliore l'attractivité des carrières puisqu'elle prévoit le doublement des rémunérations, réduit de moitié au bout de 5 ans (vive le yoyo salarial), pour une centaine (!) de chercheurs.

La bataille pour la recherche ne se termine pas aujourd'hui. Il va bien falloir régler la question d'une ANR dont l'importance des financements va déstabiliser les laboratoires et les politiques scientifiques des organismes de recherche.

Il va bien falloir prendre en compte sérieusement la question de l'évaluation des équipes d'accueil universitaires. Pas seulement en imposant une agence de l'évaluation dont l'effet principal est de déstabiliser les instances scientifiques des organismes, dont le Comité national, qui fonctionnent correctement.

Enfin cette loi organise, de fait, un système universitaire à plusieurs vitesses. Cela est socialement inacceptable.

Toutes ces raisons imposent que nous manifestations ce 28 février pour l'avenir de la recherche et de l'enseignement supérieur.